



MAIRIE DE CONDAMINE

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

Légalement convoqué le 01 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 08 avril 2021 à 19h00, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien VAILLOUD, Maire,

Nombre de membres		<u>Etaients présents</u> : MM EDET M 1 ^{er} Adjoint - BERTRAND A 2 ^{ème} Adjoint - MAGDELAINE G 3 ^{ème} Adjoint – BOUIX S - BUISSON D – DELEUZE-DORDRON A – FAVRE R – GRISARD Y - THOMASSET N - VANET S.
Afférents au Conseil municipal	Qui ont pris part aux délibérations	
11	11	

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le secrétaire de séance est nommé en la personne de Madame Sophie VANET.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 18 février 2021.

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et prend la parole pour évoquer le 1^{er} sujet.

1°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents à la réunion du Conseil Municipal que la taxe d'habitation a été supprimée. Les taux à voter porte donc désormais sur les taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Monsieur le Maire accompagné de Yohan GRISARD ont rencontré le Trésorier en date du 09 mars 2021 à propos de la santé financière de la commune et des possibilités de futurs travaux. Celui-ci leur a fait remarquer que le taux des taxes foncières est bien en dessous de la moyenne nationale et régionale (pour les communes de même taille).

Compte tenu que le taux n'a pas été augmenté pour 2020 et suite à la rencontre avec le Trésorier, Monsieur le Maire propose une augmentation des taux des différentes taxes de 2.50 % ce qui générerait une recette supplémentaire d'environ 2 000 €. Il est nécessaire de rajouter au taux de taxe foncière bâti, un taux de taxe d'habitation (sans incidence sur le montant) à hauteur de 13.95 %. La variation de taux peut donc se résumer ainsi :

	Taux 2020	Taux 2021	Taxe habitation	Taux 2021 corrigé
TF bâti	10.46 %	10.72 %	13.95 %	25.04 %
TF non bâti	48.28 %	49.49 %	0.00 %	49.49 %

Les membres présents ont approuvé à l'unanimité cette augmentation.

Il restera à traiter dans l'année l'augmentation des taux de la taxe d'aménagement qui ne pourra être prise en compte qu'au 1^{er} janvier de l'année suivante.

2°) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire en concertation avec la commission finance qui s'est réuni antérieurement au Conseil Municipal afin de préparer les budgets propose d'attribuer pour l'année 2021, les subventions suivantes :

- PEP 01 : 100 €
- Amicale des Pompiers de Condamine Chevillard : 550 €
- Sou des écoles de Condamine Chevillard : 1 000 €
- Amicale des donneurs de sang : 50 €

Après délibération, les membres présents acceptent le versement de ces subventions.

3°) VOTE DU BUDGET 2021

La présentation du budget principal est faite par Yohan GRISARD.

Après un bref rappel des règles légales sur les équilibres budgétaires, une présentation détaillée des budgets de fonctionnements et d'investissements est faite.

• Budget de fonctionnement (produits)

Chapitre	Budget proposé
70 - Produits de services <i>Principalement les coupes de bois et les services périscolaires</i>	37 496,00 €
73 - Impôts et taxes <i>Taxe foncière Compensation HBA Fonds départementales des communes</i>	199 915,00 €
74 - Dotations et participations <i>Dotation forfaitaire de l'Etat (en baisse continue année après année) Participation de la commune de Chevillard pour l'école et les pompiers Compensation genevoise</i>	61 299,13 €
75 - Autres produits de gestion <i>Revenus immeubles (boulangerie et salle des fêtes) Remboursement dégât et frais de tribunaux administratifs (en compensation de charges engagées)</i>	12 400,00 €
77 - produits exceptionnels	550,00 €
002 – Excédent reporté <i>Correspond aux excédents générés les années précédentes (principalement compensé en charge dans le chapitre 11)</i>	355 275,87 €
TOTAL DES RECETTES	666 386,00 €

• Budget de fonctionnement (charges)

Chapitre	Budget proposé
11 - Charges à caractère général <i>Energie Fournitures diverses (école, voiries, équipement) Location mobilières et immobilières Entretien et maintenance Assurance Frais postaux et de télécommunication Publicité Frais de gardiennage ONF Taxes foncières Compensation partielle des excédents reportés</i>	452 636,92 €
12 - Charges de personnel et frais assimilés <i>Rémunération des personnels communaux Frais retraite pompiers et honoraires centre de gestion agréé</i>	127 190,00 €
14 - Atténuations de produits	6 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante <i>Indemnités des élus SDIS de l'Ain Contributions organismes de regroupement Subventions attribuées</i>	42 863,89 €

66 - Charges financières <i>Intérêts liés aux emprunts</i>	2 421,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert <i>Amortissement des immobilisations</i>	5 819,00 €
023-Virement à la section d'investissement <i>Ramené de la section d'investissement en déficit</i>	29 455,19 €
TOTAL DES DEPENSES	666 386,00 €

• Budget d'investissement (produits)

Chapitre	Budget proposé
1068 -Apurement déficit et RAR 2020	17 667,46 €
13- Subventions d'investissement <i>Ecole numérique</i>	3 787,00 €
10- Dotations, fonds divers et réserves <i>Taxe d'aménagement</i>	4 000,00 €
165- Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00 €
024 -Produits des cessions d'immo. <i>Ventes de terrains</i>	400,00 €
021- Virement de la section de fonctionnement <i>Déficit reporté au budget de fonctionnement</i>	29 455,19 €
040- Opérations d'ordre entre sections	9 439,35 €
TOTAL DES RECETTES	65 749,00 €

• Budget d'investissement (charges)

Chapitre	Budget proposé
01- Déficit reporté	14 744.78 €
Reste à réaliser 2020 <i>Travaux rue du Chaussin</i> <i>ONF – Travaux sylvicoles bois communaux</i>	2 922.68 €
21- Immobilisations corporelles <i>ONF - Travaux sylvicoles bois communaux</i> <i>Ecole numérique</i> <i>Travaux Rue du Quart d'Amont</i> <i>Achat terrain</i>	16 617.70 €
16- Emprunts et dettes assimilées	27 843.49 €
040- Opérations d'ordre entre sections	3 620.35 €
TOTAL DES DEPENSES	65 749,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont actuellement maîtrisées mais les recettes notamment de l'Etat sont en constantes diminution année après année ce qui réduit les marges de manœuvre pour des futures dépenses supplémentaires.

Le budget d'investissement est grevé largement par le remboursement des emprunts ce qui nous oblige actuellement à limité les investissements au strict minimum. Seule la fin de certains emprunts prévus dans les 2 années à venir nous permettra de pouvoir réaliser des investissements plus conséquents.

Les membres présents ont approuvé à l'unanimité les budgets de fonctionnement et d'investissement tels que présentés.

4°) COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

- Fusion de l'école maternelle pour les petites sections avec la commune de Vieu d'Izenave

Plusieurs réunions se sont déroulées avec les Maires (et des conseillers) des 3 communes (Condamine, Chevillard et Vieu d'Izenave), ainsi que les enseignantes concernées afin d'ajuster les horaires de transports et donc d'école. Sachant que l'inspecteur d'académie préconise une pause déjeuner d'au moins 1h30, un scénario d'horaire semble se dessiner.

L'idée de réunion publique est abandonnée dans le contexte de la crise sanitaire. Il faut trouver un autre moyen de communication (visioconférence, flyers, ...) afin de pouvoir communiquer avec les familles.

- Arrêté de péril imminent

Suite à un arrêté de péril imminent, en bas de la rue de la Doye, concernant une partie de toiture qui menaçait de s'effondrer, des travaux ont commencé à être réalisés par les propriétaires. Il y a donc une main levée du péril imminent.

En revanche, les travaux n'étant pas terminés à ce jour, un arrêté de péril ordinaire est mis en place. Les travaux devront être faits dans un délai de 6 mois.

- L'entreprise TD Entretien informe la commune d'une vente de terrain.

La prochaine réunion de Conseil est prévue le 20 mai 2021.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Fait à Condamine, le 20 Avril 2021.

Affiché le 20 Avril 2021.

En exécution de l'article L2121-25 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

Le Maire
Damien VAILLOUD

